



חוב הרב עוזיאל ב"ב. בבית הכנסת
"אהבת התורה" - איש מצליח

שיעורו של מרן ראש הישיבה
רבנו מאיר מאזוז זצוק"ל

Possibilité
d'écouter le cours
de Maran Zatzal en
Direct ou en Replay
sur <https://www.yhr.org.il/video-ykr>

Jeudi 8 Tamouz 5772, Dimanche 1er Tamouz 5773

Discussions basées sur les paroles de notre maître Rabbi Yossef Haïm, de sainte mémoire, dans son livre Ben Ish Hai, année 2, Parachat Houkat. :

- 1. Décret sur le pain des non-Juifs.
- 2. Pain de légumineuses et pain de riz.
- 3. Pain de boulangerie non-juive.
- 4. L'établissement de l'interdiction selon la cuisson.
- 5. Pain de ménages non-juifs s'il est permis.
- 6. Pain de boulanger non-juif ou annulation du troisième repas.
- 7. Doute sur le doute concernant les plats cuisinés par des non-Juifs.
- 8. Placer une brindille dans le feu là où il n'y a pas de pain de boulanger non-juif.
- Nouveautés, explications et perles sur la Parachat de la semaine. :
- 9. "J'ai dit : Je serai sage, mais elle est loin de moi."
- 10. Le remède des malades et la maladie des sains.
- 11. Pourquoi est-il dit : "Et vous la donnerez à Eléazar le prêtre", alors que Nadav et Avihou étaient vivants ?
- 12. "Kohelet a voulu être comme Moïse, une voix céleste est sortie et lui a dit : 'La droiture des paroles de vérité'."
- 13. Pourquoi la Torah a-t-elle reporté la paracha de la Vache Rousse ?
- 14. Impureté dans les tombes des justes.
- 15. Comment saurons-nous que cette vache n'a pas porté de joug ?

פת עבו"ם (Pain non-juif)

1. [1]Ben Ish Hai, deuxième année, Parashat Houkat, section 1] Nos Sages de mémoire bénie ont interdit le pain des non-juifs (Goyim) afin de nous différencier complètement d'eux. Comment avons-nous réussi à maintenir cette distinction pendant deux mille ans sans nous mélanger aux nations ? Ce n'est pas simple du tout. Le monde pense que c'est naturel, ils dansent et chantent "On entendra de nouveau dans les villes de Judée et dans les rues de Jérusalem" (Yirmiyahu 33:10). Savez-vous quand ce verset a été écrit ? Il y a deux mille quatre cents ans, quand le prophète Jérémie l'a dit. À cette époque, il y avait aussi les royaumes d'Ammon, de Babylone, de Moab, d'Édom, et bien d'autres, et tous ont été détruits. Aucun prophète ne s'est levé pour dire "On entendra encore dans l'ancienne Babylone"... Il y en a sûrement eu, mais toutes leurs paroles étaient

vanité et vide²⁾. Comment les enfants d'Israël ont-ils survécu ? Parce qu'ils se sont séparés des non-juifs. Si nous ne nous étions pas séparés des non-juifs, il ne resterait rien. Qu'est-il arrivé en Allemagne pendant la Première Guerre mondiale ? On dit qu'une certaine année, le nombre de Juifs était de quatre cent mille, et dix ans plus tard, il n'y en avait plus que trois cent mille. Qu'est-ce que c'est que ça ?! C'est l'assimilation qui a tout détruit. C'est pourquoi les Sages nous ont interdit le pain des non-juifs, ne le mange pas, car cela rapprocherait

2) Ce vaurien de Saddam Hussein a essayé de recréer l'ancienne Babylone, de la reconstruire. Il s'appelait "Nabuchodonosor", et il a préparé un million de briques pour reconstruire l'ancienne muraille de Babylone ! Et sur chaque brique était estampillé "Nabuchodonosor", "Nabuchodonosor", "Nabuchodonosor". Mais rien n'en est sorti. Non seulement cela, mais il a été pendu le 9 Tivet, deux mille quatre cents ans après que Nabuchodonosor eut assiégé Jérusalem le 10 Tivet ! Il s'appelait Nabuchodonosor, et il était sa réincarnation... rien ne lui est arrivé. Il est écrit dans Jérémie (51:58) : "Les murs de la vaste Babylone seront entièrement abattus", et quelqu'un a écrit il y a deux cents ans - un Gentil allemand - qu'ils ont vérifié et ont trouvé que la muraille de Babylone était si large que deux chariots, chacun avec six chevaux, pouvaient y passer sans se heurter ! Vraiment large, et il n'en reste aucune trace. Il a dit : "Le verset de Jérémie a brûlé la muraille, il n'en a rien laissé !"

1) Ce cours a été donné par notre Grand Rabbi de mémoire bénie, le jeudi 8 Tamouz 5772 (28 juin 2012), à la synagogue "Ahavat HaTorah – Ish Matzliach", entre les prières de Min'ha et Arvit.





les cœurs et les esprits, et mènerait à l'immoralité et au mariage avec eux, comme cela s'est produit dans les plaines de Moab. Cependant, les Sages n'ont décrété cette interdiction que pour le pain fait à partir des cinq espèces de céréales connues : le blé, l'orge, l'épeautre, l'avoine et le seigle. Autrefois, nous ne savions pas ce qu'elles étaient, mais aujourd'hui, il y a de l'épeautre, de l'avoine et du seigle. Ils ont probablement étudié et trouvé que c'était exact, car il y a beaucoup d'opinions à ce sujet, mais le Rambam les a traduites en arabe (dans le commentaire de la Mishna, début Kilayim), et certains les connaissent avec précision.

Mais le pain de légumineuses, le pain de riz et le pain de millet n'ont pas été interdits, car ils ne sont pas considérés comme importants et ne conduisent pas au rapprochement des esprits. Aujourd'hui, il n'y a pas de pain de riz (ordinaire). Et il n'y a pas non plus de raison de les interdire à cause des cuissons des non-juifs (bishulei Goyim), c'est-à-dire, laissons de côté le pain, c'est une question de Bishulei Goyim, cuisson par des Goyim, mais ils ne sont pas servis à la table des rois et des princes. Pourquoi le Ben Ish Hai a-t-il écrit "princes" ? Parce que le Rav Isaac Luria (Ha'Ari) dit (Sha'ar HaMitzvot, Parashat Ekev) que ce n'est pas seulement la table des rois, mais aussi si des princes en mangent, cela relève de bishulei Goyim. Et ici, les personnes respectables ne mangent pas de pain de riz. Certes, le riz cuit est servi à la table des rois, mais pas le pain de riz. Je ne sais pas si les galettes de riz ont le même statut que le pain. Apparemment, elles sont cuites, et d'autre part, il est possible qu'elles soient servies à la table des rois. Les galettes de riz des non-juifs sont-elles permises ou interdites ? Si nous suivons la raison de l'interdiction du pain, c'est du pain parce que c'est cuit, mais il est possible que cela soit consommé et considéré comme respectable, ce n'est pas comme le pain. Il faut étudier la question.

"Mange, sinon je t'écrirai comme un Zaken Mamre (un sage rebelle)"

2. [Dans la section 2] Lorsque nos Sages ont décrété cette interdiction concernant le pain, elle ne s'est pas étendue à tous les lieux d'Israël, mais seulement au pain fait par le propriétaire pour les membres de sa maison. Il y a des décrets que les Sages ont édictés, et que le public ne peut pas respecter. Par exemple, il est écrit dans la Mishna (Avoda Zara, chapitre 2, Mishna 6) que l'huile faite par les non-juifs est interdite, et Rabbenou Hakadosh l'a interdite. Son petit-fils, Rabbi Yehuda Nessia, l'a permise. Après que Shmuel et Rav soient descendus à Babylone (ils étaient les élèves de Rabbenou Hakadosh), la nouvelle est arrivée que Rabbi Yehuda Nesia et son tribunal avaient

permis l'huile. Rav voulait être strict, mais Shmuel lui a dit : "Mange, sinon je t'écrirai comme un sage rebelle." Pourquoi aller aussi loin ? Parce que si Rav était strict et ne mangeait pas d'huile des non-juifs, alors beaucoup de gens seraient aussi stricts que lui, et parfois ils n'auraient rien à cuisiner, ils ont besoin d'huile, ne sois pas strict, mange.

"Sinon je t'écrirai comme un sage rebelle", en fait, il n'est pas approprié de dire "sage rebelle", car un Sage rebelle ne concerne que le Sanhédrin. Tout le monde n'est pas appelé "Sage rebelle". Si un rabbin interdit et qu'un autre permet, ou vice versa, le rabbin a permis et l'autre Sage interdit, lui diras-tu : "Sage rebelle" ?! C'est pourquoi le Rambam a écrit (Hilchot Ma'achalot Asurot, chapitre 17, halakha 22) : "Et celui qui l'interdit est en train de commettre une grande faute, car il désobéit à la décision du tribunal qui l'a permis." Il a évité l'expression "Sage rebelle" du Talmud de Jérusalem dans Avoda Zara (chapitre 2, halakha 1, cité par Tossafot dans Avoda Zara 36a, début de "Asher"), et a plutôt dit "désobéit à la décision du tribunal", le tribunal l'a permis, c'est accepté. C'est pourquoi l'huile des non-juifs est permise³.

Pourquoi acheter du pain de boulanger non-juif (Pat Palter) ?

3. C'est la même chose pour le pain : s'il n'y a rien à manger, on leur a dit : "D'accord, le pain de boulanger (Pat Palter) est autorisé." Qu'est-ce qu'un "palter"⁴ ? "Pat Palter" désigne le pain d'un boulanger qui travaille dans un magasin, une boulangerie, pour cuire et vendre à d'autres ; c'est autorisé. Mais ce qu'il fait à la maison, non. C'est pourquoi le Rav dit ceci : l'interdiction de ce type de pain de boulanger, destiné à la vente à autrui, ne s'est pas étendue partout en raison de la contrainte, car la vie humaine dépend du pain. Certes, on peut se passer d'autres choses, mais le pain est indispensable. C'est pourquoi, dans les endroits où il n'y a pas de pain d'Israël, on a l'habitude de permettre le Pat Palter, car il n'y a pas un rapprochement des esprits aussi fort, étant donné qu'il s'agit d'une transaction commerciale. Le boulanger est engagé dans son métier, il vend son pain, et il n'y a pas de rapprochement des esprits ; vous payez pour cela. C'est pourquoi c'est

3) Un jour, un voisin en Tunisie m'a demandé : "Est-il permis de prendre de l'huile d'olive de non-Juifs pour Pessa'h ?" Je lui ai dit : "Je vais vérifier." J'ai demandé à mon père, paix sur lui, et il m'a dit : "On ne renforce pas une interdiction." Dans l'huile d'olive, on ne mélange pas d'autres choses ; l'huile d'olive est pure. Ces ruses d'aujourd'hui où l'on mélange des choses n'existaient pas avant. Tout était naturel.

4) Ici, ils ont vocalisé palter (פלטר), probablement la prononciation ashkénaze ; nous disons paltar (פלטר), mais nous n'avons pas de preuve pour cela.





autorisé là où il n'y a pas de pain d'Israël.

Il y avait des Hassidim en Tunisie qui avaient un four à la maison, c'était très rare⁵). Qui a un four à la maison ? À l'époque, il n'y avait pas de fours comme aujourd'hui, aujourd'hui c'est facile. Ils avaient un "fourneau", ils prenaient un "fourneau" avec une thèière avec des braises et faisaient du pain. Mais c'était très rare, nous mangions tous du pain des non-juifs. Que me direz-vous, qu'ils ne tamisaient pas la farine ? Il y a un double doute qu'a écrit le Touré Zahav (Siman 84, S.K. 12 et 17) : peut-être qu'il n'y a pas de vers, et peut-être que s'il y a des vers, ils ne sont pas apparus clairement. Sur la base de ce doute, le Rav Touré Zahav a permis, et le Rav Ben Avraham (Beit HaSafek Siman 50, 21) a écrit qu'on peut s'y fier. Mais aujourd'hui, vous avez la possibilité de prendre de la farine bien tamisée, pourquoi prendriez-vous une telle chose ?

Et certains sont indulgents et achètent du pain d'un boulanger non-juif même s'il y a du Pat Palter israélien disponible, car le pain du non-juif leur est plus savoureux. Que faire pour eux ? Et c'est la coutume dans notre ville de Bagdad d'acheter du pain de non-juifs même s'il y a du pain israélien disponible. Cependant, Rabbenou HaAri est strict même en cas de doute ; il ne dit pas que ce n'est pas bon seulement si c'est certain, mais même en cas de doute, il dit que ce n'est pas convenable. Celui qui veut être un juste comme le Rav Ari fera ainsi.

L'interdiction suit la cuisson

4. [Section 3] Cette interdiction ne suit pas celui qui détient le pain actuellement, mais plutôt l'acte de cuisson. C'est pourquoi le pain fait maison (par un non-juif) est toujours interdit, même si un boulanger non-juif l'a acheté, et même s'il l'a envoyé à un Juif chez lui. Si le boulanger – le propriétaire de la boulangerie – a acheté beaucoup de pains faits par un particulier et les vend, c'est interdit, car ils ont été faits chez le particulier. Le pain fait par un boulanger (Pat Palter) est toujours autorisé, même si un particulier (non-juif) l'a acheté chez lui. Par conséquent, si le non-juif invite un Juif chez lui, et lui dit : "Il y a une fête, et nous sommes amis, viens chez moi, et je ne te donnerai que de la nourriture casher, rien qui pose problème", et qu'il lui apporte aussi

5) La fille de Rabbi Haïm Houry, que sa mémoire soit bénie, s'appelait Margousha. Elle était l'épouse de Rabbi Khmaso Mazouz, et ils n'avaient pas d'enfants. Il a vécu quatre-vingt-dix-sept ans et est décédé à Ashkelon, et son épouse, plus jeune que lui, est décédée de son vivant (il me semble). Elle était la sœur de Rabbi Yinon Houry, du côté de son père et non de sa mère. Elle ne mangeait donc pas de pain de non-Juifs, mais en faisait à la maison.

du pain qu'il a obtenu d'une boulangerie, il est permis au Juif de le manger même s'il se trouve chez le non-juif, car l'origine du pain vient d'une boulangerie professionnelle (Pat Palter). De même, si le boulanger non-juif invite un Juif chez lui et lui apporte du pain qu'il a fait pour vendre, il est permis d'en manger. Le propriétaire de la boulangerie invite un Juif chez lui et lui dit : "Ce pain n'a pas été fait pour moi, il a été fait pour la vente, je le transfère au magasin", vous êtes autorisé à le manger. Mais s'il lui apporte du pain qu'il a cuit pour ses propres besoins domestiques, il est interdit d'en manger.

Le pain fait maison par des non-juifs : y a-t-il une autorisation ?

5. [Section 4] Le pain fait maison par des non-juifs n'est pas autorisé, en permanence, même là où il n'y a pas de pain juif disponible, ni même de pain de boulanger non-juif. S'il n'y a pas de pain du tout, pas de boulangeries, seulement du pain fait maison, c'est interdit. Nous suivons l'avis implicite de Maran (Yoré Dé'a Siman 112, Seif 2). Et même si quelqu'un veut faire cuire le pain et le manger après l'avoir fait cuire – il dit : "Je remplace la cuisson", c'est interdit. Cependant, il existe une façon de permettre le pain fait maison par des non-juifs si trois jours, soit soixante-douze heures, se sont écoulés sans que la personne n'ait mangé de pain, sans en avoir goûté. Il a mangé toutes sortes d'autres choses, mais le pain "soutient le cœur". C'est ce que Rashi dit dans la Paracha de Vayera. Il y est écrit : "Et je prendrai un morceau de pain et vous fortifierez votre cœur, après quoi vous passerez" (Genèse 18:5). Dans la Torah, les Prophètes et les Écrits, nous avons trouvé que le pain "rassasie le cœur"⁶). Ou encore, pendant le Chabbat, en raison du délice du Chabbat (Oneg Chabbat). Si pendant le Chabbat il n'y a pas de pain du tout, et qu'il n'y a que du pain fait par des particuliers non-juifs, il est autorisé en raison du délice du Chabbat.

Pain de boulanger non-juif ou annulation de la Séouda Chlichit (la Troisième Seouda ?)

6. Il y a eu un incident avec un Sage en Terre d'Israël qui mangeait du pain juif. Il est allé collecter des fonds pour sa Yeshiva à l'étranger, et lors de la troisième seouda (repas), ils n'avaient

6) Dans la Torah, il est dit : "Et je prendrai un morceau de pain pour fortifier vos cœurs" (Genèse 18:5). Dans les Prophètes, dans les Juges (19:5), il est écrit : "Fortifie ton cœur avec un morceau de pain", dans l'histoire de la concubine de Guibéa. Et dans les Écrits, il est écrit : "Et le pain soutient le cœur de l'homme" (Psaumes 104:15). Et j'ai une allusion dans mes Psaumes : la guematria de "le pain soutient le cœur de l'homme" est 613. Le pain de la Torah, ce sont les 613 commandements. לחם ללב אנוש יסעד גימטריא תרי"ג





pas de pain juif, seulement du pain non-juif. Il n'a pas fait la troisième seouda ! D'où viennent ces rigueurs ? Premièrement, c'est du Pat Palter, et c'est autorisé. Deuxièmement, même le pain fait maison par des non-juifs est permis pour le délice du Chabbat. Annuler la troisième seouda à cause de cette rigueur ?! Si vous étiez en Terre d'Israël, pas de problème, vous y trouveriez du pain juif. Mais à l'étranger, le pain non-juif est autorisé même en semaine si ce n'est pas du pain fait maison mais du Pat Palter, à plus forte raison le Chabbat, et à plus forte raison si vous annulez la troisième seouda à cause de cela. Ce n'est pas correct. Parfois, une personne prend des rigueurs qui ne sont pas justifiées, des rigueurs qui sont en fait des indulgences. On ne fait pas comme ça.

Double doute dans les cuissons des non-juifs (Bishulei Goyim)

7. Rav Ovadia (qu'il vive) autorise (Responsa Yechave Da'at Vol. 5, Siman 54) les touristes à manger dans les restaurants casher ici (ndlr : en Israël) qui ne sont pas exactement casher, parce que le non-juif cuisine et fait tout, et le superviseur de casherout ne fait qu'allumer le feu. Et qui met la marmite sur le feu ? C'est le non-juif. Maran (Yoré Dé'a Siman 113, Seif 7) l'interdit, le Aruch HaShulchan l'interdit, tous les décisionnaires séfarades l'interdisent. Et le Rav a créé un double doute (Safek Sefeka) : peut-être que lorsque le non-juif travaille pour un Juif, c'est permis, et peut-être que selon l'avis du Rama, si le Juif allume le feu, c'est permis. C'est un double doute ; si Maran n'a pas parlé d'une situation où les deux doutes surviennent ensemble, on peut créer un double doute contre Maran. C'est ce que le Rav écrit dans Yechave Da'at, et le Rav Messas (dans Responsa Shemesh uMagen Vol. 2, Yore De'a Siman 11) est en désaccord.

Une fois, Rav Ovadia (qu'il vive) a dit : "C'est vrai, mais c'est seulement en cas de force majeure." Si une personne voit une certification casher de Badatz, et que ce n'est pas un Badatz, cela n'en vaut pas la peine car ils agissent contre l'avis de Maran. Alors, même si j'ai un double doute, il n'est pas bon de le manger. Quelques jours plus tard, il a été publié dans un journal Haredi : "Allez vers Yossef, et faites ce qu'il vous dira" (d'après Genèse 41:55) (ndlr : jeu de mots par rapport au fait qu'il faille suivre l'avis Rav Ovadia Yossef). Les membres du Badatz – les dayanim de Neturei Karta – sont venus et ont dit : "Nous acceptons, nous ne faisons que de la cuisson juive selon l'avis de Maran !" Et Rav Mordechai Eliyahu était encore plus strict. Lorsqu'une cuisson n'était pas conforme à l'avis de Maran, il disait : "Les ustensiles ont besoin de libun (purification par le feu) !" D'où sort ce libun ? Son fils a dit : "Pour

les rendre plus stricts." Ensuite, Rav Bakshi Doron (qu'il vive) a été plus indulgent. Il a dit : "J'ai une autre approche basée sur une méthode citée dans Yabia Omer (Vol. 5, Yore De'a, fin de Siman 10) au nom des Avnei Nezer (Siman 96)." Qu'y est-il cité ? Que le non-juif peut placer la marmite sur le gaz, mais avant l'allumage. Ainsi, il met lui-même la marmite (on dit que la marmite est lourde, le superviseur de casherout étudie la Guemara, il ne peut pas soulever une marmite lourde... un non-juif le peut, "leur corps est robuste" (Avoda Zara 31b), alors il peut la poser...), mais s'il la met après que le feu soit allumé, c'est un problème. Lorsque le feu n'est pas allumé, ce qu'il met ne vaut rien, mais le Juif vient et allume. (Responsa Binyan Av Vol. 3, Siman 37). Et cette solution n'est pas toujours possible.

Lorsque Rav Mordechai Eliyahu était le Rishon LeTzion, il les supervisait : tout ce qui venait de l'étranger devait être spécifiquement des cuissons israéliennes (Bishulei Yisrael), même selon l'avis de Maran. Et maintenant, j'ai entendu de quelqu'un que Rav Ovadia était une fois en Amérique, et qu'il était en difficulté, alors il s'est appuyé sur son double doute. C'est-à-dire qu'une personne n'est pas obligée d'être toujours indulgente ou stricte ; a priori, il faut être strict, et si vous n'avez pas le choix, soyez indulgent. Mais ceux du Badatz, par exemple, qui ont la possibilité d'amener un Juif, et qui prennent spécifiquement un non-juif, pourquoi font-ils cela ? Vous dites que c'est le "Badatz de la Edah HaHaredit - pour les plus stricts parmi les stricts (LaMehadrin min HaMehadrin)". "למה לא תאמר יעקב ותדבר ישראל", "Pourquoi Jacob dirait-il, et Israël parlerait-il" (Isaïe 40:27), "למה ראשי תיבות, למה למהדרין מן המהדרין Lama, Pourquoi a les initiales "LaMehadrin min HaMehadrin" ? "Jacob dirait" – et après tout, vous n'agissez pas avec droiture, vous agissez avec ruse. "Et Israël parlerait" – parlez droit ! Ce n'est pas "LaMehadrin min HaMehadrin", c'est "LaMehadrin min HaMehadrin" selon l'avis du Rama. Cela s'appelle "Mehadrin" ? "Mehadrin" doit être selon tous les avis, et l'avis de Maran est le premier.

Placer un morceau de bois dans le feu là où le Pat Palter n'est pas disponible

8. [Section 5] Les Juifs qui vont chez les Arabes nomades, où il n'y a pas de pain de boulanger non-juif à vendre. Ils y vont pour leur travail, ils travaillent là-bas, cousent, font quelque chose, et l'Arabe leur apporte du pain qu'il a cuit à la maison. Que doit-on faire ? Il doit attendre l'heure où le pain est cuit, car leur coutume est de cuire deux fois, le matin et le soir, pour que ce soit frais⁷⁾, et parfois même au milieu de la journée.

7) Il y a des Goyims dont les pitots (pain) sont spéciales. On





Alors le Juif placera un morceau de bois pendant qu'ils cuisent, il prendra un morceau de bois, le jettera dans le four, et il s'avère qu'il y a un peu de chaleur qui a été produite grâce au Juif, et cela rend tout le pain du four permis, car cela constitue un signe que leur pain était interdit.

Malgré toutes les interdictions répétées des Sages, en cas de contrainte, il y a une "porte ouverte" : jetez un morceau de bois. Nous savions cela à l'étranger, quand on faisait des biscuits, on les emmenait au four des non-juifs où ils étaient cuits. Alors on prenait une "dvaq" (c'est ainsi qu'on appelle la claie, le panier de cuisson), et les non-juifs savaient que quand un Juif venait, il jetait un morceau de copeau et tout était permis. Et si cela était fait, même la deuxième cuisson était également permise. Il y a de tels boulangers non-juifs qui disent : "Ce matin, un Juif est venu et a jeté un morceau de bois." On a raconté qu'un certain Sage passait tous les jours devant une boulangerie non-juive, une cigarette à la main, et allait voir le non-juif en lui disant : "Puis-je allumer ma cigarette dans votre four ?" Et le non-juif lui répondait : "Bien sûr." Son Roch Yeshiva l'a appelé et lui a dit : "Qu'est-ce qui t'arrive ? Chaque jour, tu passes devant une boulangerie pour une cigarette ?!" Il a répondu : "Ce n'est pas mon but, mais mon but, quand j'y vais et que j'allume, c'est de prendre un morceau de bois et de le jeter là-bas pour rendre permis tout ce qu'ils feront pendant la journée pour les Juifs." Le Roch Yeshiva lui a dit : « [Que tu sois fort et béni !] »

**" "Je voudrais me rendre maître de la sagesse !"
Mais elle s'est tenue loin de moi. "**

9. ⁸⁾ La Parasha de Houkat commence par la loi de

raconte qu'une fois, une femme arabe de cent neuf ans s'est cassé la jambe. On l'a emmenée à l'hôpital Hadassah de Jérusalem, et on lui a apporté de la nourriture. Elle a dit : "C'est ça, la nourriture ?!" Elle est habituée aux pitas, et n'est jamais allée à l'hôpital, sauf pour accoucher... "C'est ça, la nourriture ?!" Elle est rentrée chez elle pour manger sa pita... Ils ont une nourriture saine et naturelle, sans toutes les ruses d'aujourd'hui et toutes les maladies, D.ieu nous en préserve.

8) Ce cours a été donné par notre Grand Rabbi, de mémoire bénie, le dimanche 1er Tamouz 5773 (9 juin 2013), dans sa Beit Midrash "Ahavat HaTorah – Ish Matzliach", entre Min'ha et Arvit. Au début du cours, Maran, de mémoire bénie, a fait une remarque concernant "Yaaleh VeYavo" comme suit : le Kaf HaHayyim (Siman 422, Ot 1) rapporte que "Souviens-Toi de nous, Éternel notre D.ieu, pour le bien" est pour les hommes, et "et rappelle-toi de nous" est pour les femmes. Et il y a un signe pour cela : "Souviens-Toi de nous" comme dans : "Et D.ieu se souvint de Noé" (Genèse 8:1), c'est pour les hommes ; et " rappelle-toi de nous" comme dans : "Et l'Éternel se souvint de Sara" (ibid. 21:1), c'est pour les femmes. Il ne faut donc pas faire de pause entre eux. Certains disent "Souviens-Toi de nous, Éternel notre D.ieu, pour le bien", et ils répondent Amen ; "et rappelle-toi de nous

la Vache Rousse (Para Adouma), dont la raison est cachée. Il est écrit que le roi Salomon voulut la comprendre [mais n'y parvint pas]. "J'ai dit : "Je voudrais me rendre maître de la sagesse !" Mais elle s'est tenue loin de moi. " (Ecclésiaste 7:23). Et quelqu'un a donné un indice : "Et elle est loin" (Vehi Rehoka) a la même guematria que "Vache Rousse" (Para Adouma). (Vehi est 22, Rehouka est 319, ensemble 341. Et Para Adouma – Para est 285, Adouma est 56, ensemble 341. Exactement.)

"Et elle est loin de moi." Quelle est la chose étrange à propos de la Vache Rousse ? C'est qu'elle purifie les impurs et impurifie les purs. Une personne qui est impure suite à un contact avec un mort, qui est entrée dans la tente d'un mort, doit être aspergée le troisième et le septième jour avec les cendres de la Vache Rousse. Le septième jour, après avoir été aspergée et être allée s'immerger, elle est pure le soir du septième jour. Cependant, celui qui porte les cendres de la Vache Rousse est lui-même impur. Si les cendres de la Vache Rousse purifient le grand impur qui est impur par contact avec un mort, à plus forte raison celui qui porte les cendres devrait être pur ? Mais non, "Celui qui asperge les eaux de purification lavera ses vêtements, et celui qui touche les eaux de purification sera impur jusqu'au soir" (Nombres 19:21). Bien que le verset ne soit pas à prendre au pied de la lettre, Rachi dit que celui qui asperge n'est pas impur ; il vient pour purifier les autres et il serait impur ?! Mais plutôt, celui qui porte les eaux d'aspersion sera impur. Et pourtant, c'est une innovation : si cela purifie les impurs, pourquoi impurifierait-il les purs ?

Guérit les malades et rend malades les bien-portants

10. Mais Rav Saadia Gaon est venu et a dit : "Pour chaque interprétation nouvelle de la Torah, vous trouverez un exemple dans la vie quotidienne." Une personne entre dans une pharmacie et dit : "Si des malades en danger prennent une pilule et guérissent, alors moi qui suis apparemment en bonne santé, je prendrai une pilule et je serai deux fois plus en bonne santé, je serai très fort." Mais non ! C'est dangereux, ne la prenez pas. Il faut une ordonnance du médecin, sinon c'est un danger. Ainsi, cette pilule guérit les malades et rend malades les bien-portants.

Parfois, même un médecin qui traite certaines maladies doit ensuite se laver les mains ; quelque chose l'a contaminé et il doit prendre soin de lui-même. Il existe des maladies très dangereuses, où

pour la bénédiction", et ils répondent Amen. Mais il est correct de dire en une seule phrase "Souviens-Toi de nous, Éternel notre D.ieu, pour le bien et rappelle-toi de nous pour la bénédiction", puis de répondre "Amen" pour les deux ensemble.





même la salive du malade, ou même une petite blessure du malade, peut transmettre toute la maladie au médecin⁹⁾. Ainsi, les médecins qui traitent de tels malades ont peur d'eux ; s'ils les touchent un peu, ils risquent de contracter la maladie. Il existe donc une chose qui traite et guérit le malade, et le soignant lui-même peut tomber malade.

Pourquoi est-il dit de la donner à Eléazar le Cohen, alors que Nadav et Avihou étaient encore en vie ?

11. Et quand la Parasha de la Vache Rousse fut-elle dite ? Apparemment, elle a été dite maintenant, mais nos Sages disent (Guittin 60a) que huit Parashiot ont été dites avant le jour de l'édification du Tabernacle. La Parasha de la bénédiction des Cohanim et quelques autres Parashiot, et l'une d'elles est la Parasha de la Vache Rousse. Pourquoi ? Parce qu'il est impossible de préparer le Tabernacle, et que les Lévites y travaillent, avant qu'ils ne soient purifiés de toutes leurs impuretés. Quiconque ne connaît pas la Parasha de la Vache Rousse, s'il est entré dans la tente d'un mort, a touché un mort, a été sous le même toit qu'un mort, est passé sur une tombe, etc., alors il n'y a pas d'autre choix, il faut l'asperger avec les cendres de la Vache Rousse. Et si tel est le cas, toutes ces lois devaient être connues auparavant. C'est pourquoi la Guemara à Guittin dit que huit Parashiot ont été dites ce jour-là, et l'une d'elles est la Parasha de la Vache Rousse.

Apparemment, il y a ici une difficulté : si nous disons que cette Parasha a été dite avant le Tabernacle, à cette époque Nadav et Avihou étaient en vie. Pourquoi est-il écrit "et vous la donnerez à Eléazar le Cohen" (Nombres 19:3), alors qu'il a ses frères [plus âgés] ? Rachi dit que la mitsva est pour le Segan (prêtre assistant), pas pour le Cohen Gadol (Grand-Prêtre). Le Cohen Gadol est Aharon, c'est bon, mais les fils sont tous des Seganim, prêtres assistants. Pourquoi le verset a-t-il omis Nadav et Avihou et a-t-il dit "Eléazar" ? Il aurait dû dire Nadav et Avihou ! C'est plutôt parce que la Parasha a été écrite ici, et que Nadav et Avihou ne sont plus en vie, c'est pourquoi le verset parle de l'avenir : tu as Eléazar, tu ne pourras pas toujours

9) Comme une maladie horrible, D.ieu nous en préserve, dont les fous d'aujourd'hui se vantent. Il y avait un insensé qui est allé dans un endroit où on lui donnerait leurs voix. On lui a demandé : "Qu'en dis-tu ?" Il a dit : "La Torah appelle cela une abomination, mais d'un autre côté, l'homme est créé à l'image de D.ieu, il a le libre arbitre, il fera ce qu'il veut." Il "boite des deux côtés", c'est une abomination, et une abomination, et une abomination. Tant du point de vue de la Torah, que du point de vue de la vie, et du point de vue matériel. Des maladies horribles. Il y a trente millions de personnes en Amérique (c'est ce qu'on a raconté) qui souffrent de cette terrible maladie, plus grave que le cancer.

trouver Nadav et Avihou. S'il écrivait ici Nadav et Avihou, nous demanderions : Où sont Nadav et Avihou ? Ils sont partis depuis longtemps. Mais à leur époque, ils ont donné à Nadav et Avihou, et ce qui est écrit "à Eléazar" signifie : maintenant qu'il n'y a plus Nadav et Avihou, vous donnerez la Vache et son traitement à Eléazar le Cohen, et il en va de même pour chaque génération, vous la donnerez au Segan.

" Des choses écrites avec droiture, des paroles de vérité. "

[12] Il est dit dans la Michna dans Para (chapitre 3, Michna 5) que les cendres de la vache rousse que Moïse a préparées sont restées pendant toute la durée du Premier Temple. "Et ils prendront de la poussière de la cendre du sacrifice pour l'impur" (Nombres 19:17). Les initiales de "pour l'impur de la poussière de la cendre du sacrifice" (לְטָמֵא מִעֵפֶר שִׁרְפַת הַחֲטָאֵת) forment le nom de Moïse (מֹשֶׁה).

Il existe un très beau Midrash (voir Roch Hachana 21b) – "Kohélet (Salomon) a cherché à être comme Moïse, une voix céleste est sortie et lui a dit : « Tu ne seras pas comme Moïse, des choses écrites avec droiture, des paroles de vérité. » Quelle est la signification de ce Midrash ? Ils ont dit que le roi Salomon cherchait son nom dans le passage de la vache rousse, espérant ainsi comprendre le secret de la vache rousse. Et il a trouvé ce verset : "pour l'impur de la poussière de la cendre du sacrifice" לְטָמֵא מִעֵפֶר שִׁרְפַת הַחֲטָאֵת – les premières lettres forment Moïse, et il est possible de les inverser pour former Salomon. "Je suis aussi ici, donc je dois comprendre cela. Le plus sage de tous les hommes comprendra aussi cela." Mais on lui a dit : "Non, 'et il est écrit Des choses écrites avec droiture, des paroles de vérité' C'est l'interprétation du Midrash : Kohélet a cherché à être comme Moïse pour connaître le secret de la vache rousse, comme Moïse, mais on lui a dit : "Non, et il est écrit la droiture", tu n'es pas comme Moïse. Lui est dans la droiture, "de la poussière de la cendre du sacrifice", tandis que toi, tu dois inverser les lettres ; on ne prend que la droiture – "et il est écrit la droiture des paroles de vérité". C'est un verset dans l'Ecclésiaste (12:10).

Pourquoi la Torah a-t-elle reporté le passage de la vache rousse ici ?

13. Maintenant, il y a une autre question : pourquoi la Torah a-t-elle reporté le passage de la vache rousse ici ? Si c'est parce qu'elle a été dite trop tôt [avant les passages du Tabernacle], alors placez-la dans l'un des passages précédents, dans toutes les lois de la prêtrise dans la Parasha de Vayikra. Écrivez là-bas que le Cohen préparera la vache rousse, et non le Grand Prêtre, mais son adjoint





? Alors j'ai eu une idée : beaucoup de gens se trompent en disant que lorsqu'on va aux tombes des Justes, il n'y a pas d'impureté chez les Justes. Il y a un tel Midrash (Midrash Michlei, chapitre 9) qui raconte que lorsque Rabbi Akiva est décédé le jour de Kippour¹⁰⁾, le prophète Élie est venu et s'est tenu à la porte de Rabbi Yehoshua HaGuarsi. Il lui a dit : "Maintenant, ils l'ont condamné à mort." Rabbi Yehoshua HaGuarsi¹¹⁾ ne savait pas qu'il avait été jugé ce jour-là. Alors le prophète Élie lui a dit : "Je suis venu t'informer que Rabbi Akiva est mort en prison. Viens, sortons-le." Il lui demanda : "Qui es-tu ?" Il répondit : "Je suis un Cohen et je suis venu te l'annoncer." D'accord. Alors ils sont allés ensemble à la prison, le gardien dormait, "un sommeil profond de l'Éternel est tombé sur lui" (basé sur 1 Samuel 26:12), et ils ont trouvé Rabbi Akiva, l'ont pris et sont allés d'un endroit à l'autre jusqu'à ce qu'ils le placent à son endroit connu (aujourd'hui l'endroit de Rabbi Akiva est connu, et toute son histoire est là tout autour)¹²⁾. Rabbi

10) C'est pourquoy les Ashkénazes, à Yom Kippour, lisent la lamentation que nous lisons à Tisha BeAv, "Elle, je me souviendrai, et mon âme se répandra sur elle", car c'est une lamentation sur les Dix Martyrs du royaume. Et on ne sait pas quand ils sont décédés ; il y a un Midrash qui dit qu'ils ont été tués en Sivan, mais seulement quatre, pas plus (voir Shulchan Aruch Ora'h Hayyim Siman 580, Seif 2). Et la date de la mort de Rabbi Akiva est connue, et c'est aussi explicitement mentionné dans le Shulchan Aruch (voir là-bas), que Rabbi Akiva a été tué le jour de Kippour. Et Rabbi Yossef Haïm (Ben Ish Hai, Première Partie, Parashat Vayelekh, Ot 22) a ajouté dans le texte de la prière de Yom Kippour : "Fais pour Ton serviteur Rabbi Akiva ben Yossef, qui a été tué ce jour-là pour l'unité de la sanctification de Ton Nom." C'est un ajout de Rabbi Yossef Haïm.

11) Rabbi Yehoshua HaGuarsi lui apportait chaque jour de l'eau pour les ablutions et la boisson en quantité limitée, et un peu de nourriture. Une fois, le gardien de la prison (que son nom soit effacé, son nom est déjà effacé, personne ne connaît son nom... tous ceux qui font du mal à Israël, à la fin leur nom est effacé de ce monde. "Le nom des méchants pourrira" - Proverbes 10:7), lui a dit : "Ah, tu as apporté beaucoup d'eau, tu veux creuser la prison ?!" - "Tu veux faire une excavation pour faire évader Rabbi Akiva ?!" Verses-en la moitié ! Bon, il a versé la moitié, il ne pouvait rien faire, il lui restait très peu d'eau. Rabbi Akiva lui a dit : "Ablution des mains !" Il lui a dit : "Rabbi, il n'y en a pas assez pour boire, tu veux aussi une ablution des mains ?" Il lui a dit : "Et que ferai-je ? Les Sages ont dit (Sota 4b) : 'Quiconque méprise l'ablution des mains est extirpé du monde', il vaut mieux mourir de sa propre mort et avoir une part dans le monde futur." Il lui a dit : "Bien, je te chercherai de l'eau pour l'ablution des mains." Il lui a trouvé de l'eau pour l'ablution des mains, il s'est lavé les mains et a bu ce qu'il a bu et c'est tout (Erouvin 21b).

12) Un médecin a écrit : Où est Rome et où est Rabbi Akiva ? Rome est tombée dans l'oubli, sa religion est tombée dans l'oubli, sa langue est tombée dans l'oubli (il n'y a plus de langue romaine aujourd'hui, cette langue est tirée du grec, le grec est encore plus ou moins connu, et de la langue romaine il ne reste rien), sa bravoure est tombée dans l'oubli, l'Empire romain est tombé dans l'oubli, il n'en reste rien ! Il est écrit (Obadiah 1:2) : "Voici, je te ferai petit parmi les nations, tu seras très méprisé." Si

Yehoshua HaGuarsi lui dit : "Comment traites-tu Rabbi Akiva ? Tu m'as dit que tu es un Cohen ?" Il répondit : "Par ta vie, Rabbi, il n'y a pas d'impureté chez les Justes, pas même chez les étudiants." Il n'y a pas d'impureté en eux.

L'emplacement de la Parasha nous enseigne qu'il y a de l'impureté dans les tombes des Justes

14. Si nous prenons ce Midrash au pied de la lettre, il en résulte que les Cohanim peuvent visiter n'importe quel endroit, ils peuvent visiter la tombe de Rabbi Shimon bar Yohaï, la grotte de Machpelah, et n'importe quel endroit. Même s'il y a une tente là-bas, et qu'ils se trouvent dans la même tente que les Justes décédés, il n'y a pas d'impureté chez les Justes.

Et une fois, il y avait un Sage qui l'a compris ainsi. Le Ra'avad, qui contestait le Rambam, est décédé à Hanouka 4999¹³⁾. Ses élèves et certains d'entre eux qui étaient des Cohanim se sont occupés de lui. Ils ont dit : "Ce jour-là, la Kéhouna est annulée"

tu écris le mot katan (petit) avec un vav – katon (וּטוֹק), les lettres vav et vatican (וּקִיטוֹ). C'est ce qui reste de Rome. Le plus petit pays du monde est le pays du Pape, et il s'appelle le Vatican. Dans ce pays, il y a à peine quelques centaines de personnes, et c'est tout. Autrefois, le Pape dominait toute l'Europe, mais ils se sont rebellés contre lui, sont venus et ont fait une réforme. Ils se sont rebellés et se sont rebellés, et il ne reste plus qu'une image... Quelques centaines de milliers de personnes croient en lui, mais ils ne l'écoutent pas, ils peuvent le siffler et écrire ce qu'ils veulent sur lui. C'est un méchant et un vaurien, il s'est tenu sur le sang de six millions de Juifs ! Il a dit : "Ils l'ont mérité, car leurs pères ont crucifié Jésus", et ainsi de suite. C'est "Je te ferai petit parmi les nations". Et quand le royaume de Rome est-il tombé ? En l'an "Tu seras très méprisé" - en l'an quatre cent soixante-seize de leur ère, des sauvages d'Allemagne sont venus (ils étaient vraiment sauvages, et sont restés sauvages jusqu'à la dernière génération... ils ne savaient pas cuisiner, ils ne cuisinaient que de la bière. Ils ne savaient pas où dormir, ils dormaient sur les arbres comme des singes...), ils ont attaqué Rome et l'ont détruite, il n'en est resté rien. Rien du tout. Donc Rome est tombée dans l'oubli, mais la Torah de Rabbi Akiva est entendue dans les Beit Midrash et les synagogues. On étudie sa Torah et sa Michna. "La Michna anonyme (quand pas de précision est apporté sur l'auteur de la Michna) est Rabbi Meir" – selon Rabbi Akiva. "Le Sifra anonyme (quand pas de précision est apporté sur l'auteur de la Sifra) est Rabbi Yehuda" – selon Rabbi Akiva. "Le Sifrei anonyme (quand pas de précision est apporté sur l'auteur du Sifri) est Rabbi Shimon" – selon Rabbi Akiva. "La Tosefta anonyme (quand pas de précision est apporté sur l'auteur de la Tosefta) est Rabbi Nehemia" – selon Rabbi Akiva (Sanhedrin 86a). "Le Seder Olam anonyme est Rabbi Yossi" (Yevamot 82b) et il est l'élève de Rabbi Akiva. Le royaume de Rome a disparu et Rabbi Akiva est resté.

13) Le Ra'avad est décédé six ans avant le Rambam. On raconte qu'il a écrit un jour [à propos du Rambam] dans une réponse (c'est ce que Rabbi Hida écrit) : "Il est jeune d'années et nous sommes des aînés." Nous sommes plus âgés que le Rambam de quelques années, c'est pourquoi il est aussi de nature très ferme.





(et voir Responsa Yechave Da'at mentionné ci-dessous). Il n'y a pas de Kéhouna aujourd'hui, devant le Ra'avad, la Kéhouna a été annulée.

Mais les A'haronim (autorités halakhiques ultérieures) sont venus et ont prouvé par de nombreuses preuves tirées de la Guemara qu'il y a de l'impureté aussi chez les Justes, et c'est pourquoi il est interdit aux Cohanim d'entrer dans la Grotte de Machpelah, et il leur est interdit d'entrer dans la tombe de Rabbi Shimon bar Yohai ; ils doivent rester à l'extérieur. Une des preuves est tirée de la Guemara dans le traité Baba Batra (page 58a). Il y est écrit que Rabbi Bana'ah marquait les tombes des Justes ; il mettait un signe, c'était une tombe de Justes, afin que les Cohanim n'y entrent pas. Et une fois, il a mis un signe près d'Avraham, Itshak et Yaacov, etc.¹⁴⁾ Le fait même que Rabbi Bana'ah marquait les tombes des Justes vous dit qu'il y a aussi de l'impureté chez les Justes, et il y a beaucoup de preuves à cela. [Dans Responsa Yechave Da'at (Vol. 4, Siman 58)], il a apporté beaucoup de preuves à cela et la conclusion est que c'est interdit¹⁵⁾. Maintenant, comment la Torah a-t-elle fait allusion à cela ? Elle a apporté la loi de la vache rousse, puis la mort de Myriam et la mort d'Aaron pour dire qu'il y a aussi de l'impureté chez les Justes, et que même sur les Justes, il faut asperger les cendres de la vache, et toutes ces choses.

Comment savoir que cette vache n'a pas porté de joug ?

15. Et comment savoir que cette vache n'a pas porté de joug ? Il y a un très beau Midrash dans Pesikta Rabbati (Pisqa 14) qu'une fois quelqu'un a voulu tromper Israël. Une vache rousse lui est née. S'il avait eu un peu de bon sens, il l'aurait vendue pour une fortune. On achète une vache rousse à un non-juif quand elle est jeune, âgée d'un ou deux ans, on la fait grandir jusqu'à ce qu'elle atteigne l'âge de trois ans (environ), alors elle est appelée une vache. Ils l'ont achetée à Dama ben

14) Il n'y avait probablement pas comme aujourd'hui [avec un bâtiment] où l'on peut entrer dans la Grotte de Machpelah. On savait que les Pères du monde y étaient enterrés, et il a mis un signe pour que les Cohanim n'y entrent pas. Et il y a là une histoire qui est probablement une légende, qu'il a vu Abraham notre père peigner les cheveux de Sarah, mais il y a des choses qui ne sont pas à prendre au pied de la lettre. Et notre père Abraham, après deux mille - trois mille ans, peigne-t-il Sarah ?! Mais il y a des choses qui sont des allusions.

15) Une fois, un Hassid de Chabad a discuté avec moi à ce sujet. Il m'a dit : "Nous, les Chabadnikim, pensons que c'est permis." Je lui ai dit : "Ce n'est pas possible." Une deuxième fois, il m'a rencontré et m'a dit : "Je me suis trompé, je me suis trompé, le Rabbi a dit que c'était interdit." Ah, Baruch Hashem... Lisez Yechave Da'at et vous verrez qu'il a apporté de nombreuses preuves.

Netina, et il en a tiré un énorme profit (Kiddushin 31a).

Mais il y avait un idiot qui, lorsque les cendres de la vache se sont épuisées à l'époque du Second Temple, ils sont allés le voir et il leur a dit : "D'accord, mais je veux beaucoup d'argent." Ils lui ont apporté dix mille pièces d'or. Il leur a dit : "Je veux cent mille !" Ils lui ont dit : "D'où te trouverons-nous cent mille pièces d'or maintenant ? Donne-nous la vache et nous te ferons une reconnaissance." Il leur a dit : "Non, je ne veux que cent mille pièces d'or en espèces !" C'est ainsi : "Et nos yeux verront ton retour à Sion avec miséricorde – comme autrefois", "comme autrefois" (Ki Me'az) est un acronyme de "Cent Mille Pièces d'Or" (Me'ah Elef Zehovim)... (et en espèces...) מאז ראשי תיבות מאה אלף זהובים. Ils lui ont dit : "D'accord, nous te l'apporterons demain." Les Sages sont retournés dans leur ville et chez eux, et il a dit à son ami : "Je sais ce que veulent les Juifs. Qu'y a-t-il dans cette vache pour qu'ils l'achètent si cher ? Dans leur Torah, il est écrit 'sur laquelle il n'y a pas eu de joug', alors je mettrai sur elle tous les jougs du monde, je ne la laisserai pas dormir, ce soir je lui ferai un 'Tikun Karet'... et je mettrai sur elle tous les jougs du monde, et demain matin, je me moquerai d'eux, je recevrai de l'argent et la vache sera impropre..."

Heureux le peuple qui a une telle Torah !

16. Et c'est ainsi qu'il fit. La vache ne savait pas ce qu'elle avait fait... Il lui dit : "Ah, vache rousse, viens, stupide, tu es la femelle du sauvage (ndlr : jeu de mots entre פרה אדומה et פרא אדם), « sauvage » au masculin, et toi « vache rousse », sauvage, au féminin..." "Quel est mon crime, quelle est ma faute ?" (Genèse 31:36) ?! ...Rien du tout. Il lui mit un joug, puis un autre, puis encore un autre. Le matin, les Sages vinrent et lui demandèrent : "Où est la vache ?" Il leur dit : "Un instant." Il entra dans l'étable, retira tout d'elle, la caressa, et lui dit : "Maintenant, viens honorablement devant les Sages, ils me donneront cent mille pièces d'or." Les Sages la regardèrent un instant et lui dirent : "Moque-toi de ta mère !" Ce n'est pas une vache rousse ! Il leur dit : "Regardez, elle est rousse." Ils lui dirent : "Un joug a été placé sur elle." Il leur dit : "Non, pas de joug." Ils lui répondirent : "Si ! Nous la voyons, nous avons parlé avec toi... un joug a été placé sur elle !" Il leur dit : "Vous avez raison ! Qui vous l'a dit ?" Ils répondirent : "Nous savons." Il dit : "Heureux le peuple qui a une telle Torah, et qui a un tel D-ieu qui leur révèle toute chose !" Il s'en alla et se pendit. Il avait vu cent mille pièces d'or – un sac plein d'or – et il n'en a pas reçu une seule pièce...

C'est ce qui est écrit dans la Pesikta Rabbati, et il y





est écrit comment ils le savaient. Il y a deux signes : La vache est créée libre dans la nature ; si on ne l'attache pas, elle va ainsi, libre, parfois elle frappe celui-ci, parfois elle heurte celui-là. Mais lorsque l'homme la prend et l'asservit, alors ses yeux louchent. Chaque personne qu'elle voit, elle a peur, alors ses yeux louchent¹⁶. Et deuxièmement, il y a deux poils sur sa tête ; tant qu'elle n'a pas été asservie, les poils sont droits. Après qu'elle ait été asservie, les poils s'orientent l'un vers la droite et l'autre vers la gauche.

"Regarde, Oeil, Oeil" - 'ע' ע' ע

17. Ils ont vu ces deux signes sur elle, alors ils ont su qu'elle était impropre, qu'un joug avait été placé sur elle, et l'histoire était finie. Et la Torah y a fait allusion – "sur laquelle il n'y a pas de défaut, sur laquelle aucun joug n'est monté (אֲשֶׁר לֹא־עָלָהּ עַל עֲלִיָּהָ עַל) (Nombres 19:2). Les initiales de "עַל עֲלִיָּהָ עַל" (ala aleha ol - monté sur elle un joug) sont 'ע' ע' ע. Regarde les yeux (עֵינַי עֵינַי עֵינַי) : si tu vois que les yeux sont corrects, alors c'est bon ; si tu vois qu'ils louchent, alors ce n'est pas bon¹⁷). Et deuxièmement, sur chaque lettre 'Ayin dans un Sefer Torah, il y a des Taguin (couronnes), et les Taguin sont comme des poils dressés. C'est ainsi qu'on les fait, on ne les fait pas l'un à droite et l'autre à gauche, mais on les fait droits. Si tu vois que ses poils sont droits comme des Taguin, c'est très bien, mais si tu les vois non droits, sache qu'un joug a été placé sur elle. C'est ainsi que nos Sages le savaient.

Le Roi Machiah se dévoilera bientôt

18. À l'époque du Second Temple, huit vaches rousses supplémentaires furent préparées, et la Michna (Para, chapitre 3, Michna 5) les énumère. Il y eut des Grands Prêtres qui vécurent longtemps, certains furent Grands Prêtres pendant quatre-vingts ans et préparèrent deux vaches, au début de leur vie et à la fin de leur vie¹⁸). Et la dixième vache, le Rambam écrit (Hilchot Para Adouma, chapitre 3, Halakha 4) : "Le Roi Messie la préparera bientôt, il se révélera bientôt", il se révélera bientôt de nos jours, et alors nous préparerons la dixième vache.

16) Le mot "louche" (פּוֹלֵט) n'est écrit qu'une seule fois dans ce Midrash. Sans cette vache que le méchant Goy lui a fait subir, comment aurions-nous connu le mot "louche" ?!

17) Dans un autre passage, concernant la génisse dont la nuque est brisée, il n'est pas écrit "sur laquelle aucun joug n'est monté", mais il est écrit : "qui n'a pas tiré le joug" (Deutéronome 21:3).

18) Question du public : Est-il possible d'ajouter de l'eau aux cendres de la vache ? Maran, de mémoire bénie, a dit : "Bien sûr, il y a aussi de l'eau, mais ajouter si les cendres sont épuisées, ce n'est pas possible, elles sont épuisées. Sinon, pourquoi en font-ils encore et encore ? Mais chaque fois, ils ajoutent des cendres de Moïse Rabbenu, il en reste quelque chose."

Il y a quelques années, il y avait un homme nommé "Koushi Rimon", et une vache rousse lui est née (à 101 km de Gaza, je ne me souviens plus exactement), et il a commencé à en parler à la Knesset. Ils ne comprenaient pas de quoi il parlait, "qu'est-ce qu'une vache rousse ? Pourquoi veux-tu une vache rousse ? Y a-t-il un goût spécial ?" Il leur a dit : "Vous ne savez pas ce qu'est une vache rousse ? Si le Messie vient, nous en ferons des cendres de vache, et tout sera pur. Maintenant, nous sommes tous impurs par les morts." C'était nouveau. Ils espéraient que le Messie viendrait avant que ses poils ne noircissent, mais que faire ? Entre-temps, ils ont noirci, et peut-être n'est-elle même plus en vie. Mais une autre vache rousse viendra, que le Roi Messie préparera, qu'il se révèle bientôt.



Lettres et correspondances de notre Maître, le Rosh Yeshiva,

*Avec l'aide de Dieu, Bnei Brak, le 25 du mois de Chechvan 5744 (1983)***

À l'honneur du cher Avrekh, Rabbi Yehuda Yifrah, Chlit"à, Netivot.

Paix et bénédiction !

Je confirme la réception de votre lettre datée du 19 Eloul 5743 (le cachet de la poste du 5 Tichri), et pour diverses raisons et préoccupations, j'ai tardé jusqu'à présent. J'ai été heureux d'apprendre que le Gaon Rabbi Yaakov Israel Kanievsky, Chlit"à, vous a dirigé vers la Yeshiva Kisse Rahamim. Mais en vérité, Israël n'est pas veuf, grâce à Dieu, les sages et rabbins séfarades se trouvent partout. Et voici avec vous l'honorable Grand Rabbin de Netivot, Rabbi Kadir Tsaban, Chlit"à, vous pourrez le questionner à tout moment. Mais moi, par mes péchés, je suis très préoccupé et occupé, et mon état de santé fragile ne me permettra pas de retrouver mon esprit, car il m'a rassasié d'amertumes. C'est pourquoi j'ai dit : je répondrai cette fois par égard pour l'honneur, car l'honneur de la Torah est préférable, et deuxièmement – je n'ajouterais rien.

1. Faut-il statuer selon le Kitzur Choulhan Aroukh du Rav Tolédano, de sainte mémoire, ou en tant que séfarade, est-on obligé de statuer selon le Ben Ish Hai ? – La question me semble étrange, le Rav





Tolédano est-il achkénaze ? En vérité, il n'y a pas d'obligation de statuer ni l'un ni l'autre, mais pour les choses où la coutume s'est répandue dans le pays selon une certaine opinion, il faut la suivre. Et pour les questions domestiques, si l'opinion de Maran (Rabbi Yossef Caro, auteur du Choulhan Aroukh) penche pour les paroles du Ben Ish Hai ou celles du Kitzur Choulhan Aroukh, nous suivons l'opinion de Maran, qui est le maître de la terre d'Israël. Et s'il n'y a pas de décision de Maran, il faut demander aux sages de la génération comment statuer, et il ne faut pas donner de règles générales à ce sujet. Tous sont aimés, tous sont puissants, tous sont saints, et c'est une Mitsva d'écouter les paroles des "sages" dans les deux sens du terme.

Et s'il y a une obligation de prendre un unique posek (décisionnaire halakhique) et de suivre toutes ses décisions – si cela signifie un livre fixe, il n'y a pas de "monopole" sur la Torah. Et s'il s'agit d'un sage permanent, notre Michna dit : "Fais-toi un rabbin".

2. Ce que le Michna Beroura dit au chapitre 297 (et non 216 comme vous l'avez écrit) que l'on bénit toujours ****Bore Minei Bessamim**** (qui crée diverses espèces de parfums) afin que les masses ne se trompent pas, etc., ce n'est pas la coutume des séfarades. Au contraire, on bénit sur chaque [espèce] la bénédiction qui lui est due, et en particulier dans nos pays où le myrte est courant, on bénit dessus ****Bore Atzei Bessamim**** (qui crée les arbres odoriférants), et sur le clou de girofle (Karnaf"l), on bénit ****Bore Minei Bessamim**** par doute. Et il n'y a pas de différence entre chez soi ou à la synagogue. Pour le parfum liquide, nous n'avons jamais entendu dire qu'on le bénit, et la raison en est que, la plupart du temps, c'est une odeur qui n'a pas de substance, comme l'huile qui a été parfumée et filtrée et dont les aromates ont été extraits, sur laquelle on ne bénit pas, comme expliqué au chapitre 216 (paragraphe 6) et dans le Kaf HaHaïm là-bas (note 53). Voir là-bas.

3. Il n'est pas nécessaire d'éteindre la lumière électrique quand on bénit ****Bore Me'orei HaEch**** (qui crée les lumières du feu), mais on doit rapprocher sa main de la flamme et regarder ses ongles et bénir.

4. Un livre profane (qui ne contient pas d'histoires de justes, de morale instructive, ni n'est enrichi de paroles de Torah) est permis d'y être amené aux toilettes selon la Halakha, et celui qui est rigoureux en sera récompensé. Et le jeter à la poubelle n'est pas une préoccupation, et vois ce que le peuple fait avec les tas de journaux. Et voir dans le mensuel Or Torah de ce Chechvan [et imprimé dans le recueil de responsa Beit Ne'eman, partie 3, Yoreh De'ah, chapitre 41].

5. Il est interdit de séparer ses Tsitsit et de calculer sa dîme (Ma'aser Kessafim) dans la synagogue. Voir le recueil de responsa Yabia Omer, partie 6 (Yoreh De'ah, chapitre 29).

6. Celui qui a du mal à boire du vin à cause de sa maladie peut goûter le vin de la Havdala et donner à quelqu'un d'autre à boire la quantité d'un révi'it (environ 86 ml). Et s'il n'y a personne d'autre, il peut faire la Havdala sur de la bière, à condition d'en boire un révi'it. J'ai aussi entendu du Gaon Rabbi Ovadia Yossef, Chlit"a, concernant la sortie de Yom Kippour, que les jeunes hommes qui ne peuvent pas attendre la sortie des étoiles selon Rabbenou Tam, et pour qui le vin est difficile, peuvent faire la Havdala sur de la bière.

7. Même sur une trouvaille (metsia), il faut prélever la dîme (Ma'aser Kessafim).

8. Il faut faire les supplications (Vidouy) lors de la prière de Min'ha selon l'opinion de Maran, même dans un endroit où l'on n'a pas l'habitude de le faire (et il y en a qui ne font pas de supplications ni le matin ni l'après-midi, et font toute leur vie comme des jours de fête), à condition que ce soit en privé pour éviter les controverses. Et s'il y a des dizaines d'Avrekhim séfarades, ils peuvent faire les supplications en public, et il est bon qu'ils s'organisent pour faire un minyan (quorum de 10 hommes) pour eux-mêmes, en raison des expressions avec la lettre "Ayin" et "H'et" et similaires qui ne sont pas prononcées correctement par nos frères achkénazes.

Concernant la prosternation (Nefilat Apayim), la coutume s'est répandue selon les paroles du Ben Ish Hai de ne pas se prosterner en raison du danger, et c'est pourquoi il ne faut pas se prosterner même dans une synagogue achkénaze.

9. Celui qui prie dans la Azara (cour supérieure) et se tourne vers la congrégation, certains disent qu'il est inclus dans le minyan de dix, voir dans le Choulhan Aroukh (chapitre 55, paragraphe 14) et dans le Kaf HaHaïm (là-bas, note 75), et à plus forte raison, il est considéré comme priant en public. Et même selon l'opinion des opposants qui pensent qu'il n'est pas inclus dans le minyan de dix, il semble néanmoins qu'il soit considéré comme priant en public. [Cela est également évident de ce qui est écrit dans le livre Beit Menuha page 141a, que celui qui se tient à la fenêtre ouverte de la synagogue et prie avec la congrégation et a oublié de dire Ya'ale VeYavo ou similaire, peut avoir l'intention de s'acquitter avec le Chaliah Tsibour, et il le déduit du Hida dans Kesher Gdol. Voir là-bas.] Et c'est la coutume en été qu'une grande partie prie dans la Azara en dehors de la synagogue, à condition qu'il y ait un Chaliah Tsibour et neuf





personnes qui répondent à l'intérieur. Et plusieurs rabbins ont également l'habitude de prier dans une pièce à côté de la synagogue, en même temps que la congrégation, et cela est considéré pour eux comme une prière en public.

10. Dans un endroit où il y a des minyanim successifs et où l'on entend le Kaddish, la répétition de la Amida, etc., on n'est obligé de répondre qu'aux cinq premiers Amen du Kaddish et aux Amen des bénédictions seulement. Mais pour le "Yehe Shemeh" et les autres Amen du Kaddish, on n'est pas obligé de répondre si l'on étudie et que l'on est occupé par son étude, et que l'on a déjà prié et entendu tous les Kaddishim. On peut y ajouter l'opinion de ceux qui disent "eux avec leurs affaires, et nous avec les nôtres", et aussi que celui qui est occupé par une Mitsva est exempt d'une autre Mitsva.

Et il n'y a pas lieu de s'étendre, sinon en bien et en douceur tous les jours.

HaNeeman S.T.



"Car la couronne d'huile de l'onction de son Dieu est sur lui"

B'ezrat Hashem (Avec l'aide de Dieu), Bnei Brak, Mercredi 4 Nissan 5757 (1997)

À l'honneur de notre cher et précieux ami, Rav Eliyahu Nataneli, Shlit"a, Jérusalem.

Shalom U'Bracha (Paix et Bénédiction) !

Je confirme la réception de votre précieuse lettre et vous remercie beaucoup pour vos chaleureuses bénédictions. J'ai été très touché par l'allusion au verset "כי נזר שמן משחת" (Lévitique 21:12) [concernant ce que le Rambam (Hilchot Klei Hamikdash, chapitre 1, Halakha 9) écrit, à savoir que le Cohen Gadol (Grand Prêtre) était oint en forme de lettre grecque "Kaf" (כ) et le Roi en forme de "nézer" (couronne)]. Je l'ai noté en votre nom dans ma marge du traité Keritot (page 5b). J'ai ajouté une nuance de ma part : même si le verset se réfère au Cohen Gadol et non au Roi, le Roi est néanmoins alludé dans la fin du verset "משחת מאלקיו עליו" (l'onction de son Dieu est sur lui), c'est-à-dire un roi qui n'a au-dessus de lui que Hachem son Dieu, comme cela est rapporté dans Horayot (page 10a).

Avec les bénédictions d'une fête de Pessah Cacher et joyeuse, Votre fidèle serviteur, Na'aman S.T.



Remerciements pour la réception du livre "Ma'or Israël"

Avec l'aide divine, Bnei Brak, mercredi 22 Adar II 5757 (1997)

À l'honneur de notre Maître le Gaon, le Rishon LeTzion, Gloire et fierté d'Israël, Rabbi Ovadia Yossef Shlit"a.

Paix et bénédiction !

Je confirme avec gratitude la réception de votre précieux et estimé livre "Ma'or Israël" volume 2, doublement enrichi de sagesse, remis par l'étudiant Rabbi Raphaël HaLevi, que le jeune vive, qui a rendu visite à Son Éminence le jour de Pourim Demukafim (ndlr : Pourim des villes entourées de murailles), puis le lendemain par l'Avrekh Rabbi Israël Yona, qu'Hashem le protège et renforce, qui me l'a apporté à domicile. Veuillez ordonner l'envoi de 50 livres supplémentaires à la Yeshiva, et nous paierons, si Dieu le veut, pour 51, car le deuxième a probablement été envoyé par erreur, et cela nous est cher.

En parcourant rapidement les hidoushim sur Pessahim (page 94), j'ai vu que Son Éminence a cité les paroles du Gaon Ya'arot Dvash dans le sermon qu'il a prononcé le 7 Av 5734. C'est une erreur typographique évidente. Dans Ya'arot Dvash, première partie, il est écrit 7 Av 5734. Cela est également impossible, car le Gaon Ya'arot Dvash, de mémoire bénie, est décédé en Eloul 5724. Il semble qu'il devrait être 5704. Cela est également évident d'après les dates des sermons précédents et suivants. Voir là-bas. Concernant "et il fend les fenêtres du firmament", veuillez consulter le recueil de responsa "Ish Matzliah" volume 3 (Orah Chayim, chapitre 13) et la note là-bas à ce sujet. Et je n'ai pas besoin d'en dire plus.

"Que le Saint, Béni Soit-Il, prolonge les jours de Sa Grande Éminence, que sa lumière brille, en pleine santé pour une longue et bonne vie, dans le bien-être et la douceur, et que sa splendeur et son honneur ne nous quittent jamais, Amen, que cela soit Sa volonté."

Avec la plus grande reconnaissance, HaNeeman S.T.





"יקבי המלך"

ישיבת "לבנימין אמר" מושב ברכיה
בראשות הגאון רבי חננאל כהן שליט"א

**Extrait des discours et sermons de notre maître,
le directeur des institutions, le grand Gaon
Rabbi Hananel Cohen, Shlit"'/a, Rosh Yeshivat
'LeBinyamin Amar' à Berekhya.**

FERMER ET PROTÉGER

(Extrait du livre "Sim'hat HaTorah" - Parasha Bamidbar)

"et tout vase découvert, qui n'est pas entièrement clos d'un couvercle, sera impur." (Nombres 19:15)

ESPRITS ÉTRANGERS

La Parasha de Houkat traite de la pureté et de l'impureté. L'une des lois de pureté et d'impureté est : "Tout ustensile ouvert sur lequel il n'y a pas un couvercle scellé est impur." Cela signifie que si un ustensile est ouvert dans la tente d'un mort, il devient impur, ainsi que ce qu'il contient. Mais si l'ustensile était "couvert et scellé" (Tzamid Patil), c'est-à-dire fermé et lié, ce qu'il contient ne devient pas impur.

Les maîtres du Moussar (éthique) disent une chose merveilleuse à ce sujet. Dans le service de D.ieu, une personne doit être fermée de toutes les directions, elle doit avoir un "Tzamid Patil", elle ne doit pas être un ustensile ouvert. Il n'y a pas de problème pour une personne d'être ouverte et d'avoir des opinions sur toutes sortes de sujets, mais être ouverte aux esprits étrangers qui soufflent est un problème grave. Dès qu'on laisse entrer des esprits étrangers, ils risquent de tout bouleverser.

Malheureusement, de nombreux esprits étrangers soufflent aujourd'hui. Parfois, une personne pense : "Je suis toujours vigilant sur cette mitsva, ce n'est pas grave si une fois je ne la fais pas. Je fais le Vidouy (confession) avant de dormir, je fais le Vidouy à Yom Kippour, D.ieu me pardonnera"... Non ! Il est interdit d'ouvrir une brèche ! Si l'on

ouvre une brèche, on risque, D.ieu préserve, de tout souiller ! Il ne faut pas laisser de brèche aux fautes et aux mauvaises inclinaisons.

UN "CINÉMA" DANS LA POCHE

Autrefois, pour voir quelque chose d'interdit, il fallait se rendre loin au cinéma, il fallait payer, et seulement si le film était bien fait, les gens faisaient l'effort de s'y rendre. De nos jours, quiconque le souhaite peut glisser dans sa poche un petit appareil de "cinéma" avec tous les films du monde ! Autrefois, une personne s'abstenait parfois d'aller au cinéma par honte, mais aujourd'hui, tout peut se faire en secret, D.ieu préserve. Si on ne travaille pas sur ses traits de caractère, on ne s'abstient pas de cette mauvaise chose.

À notre grand regret, il y a aujourd'hui une tendance dans toutes sortes de familles : si un enfant célèbre sa Bar Mitzvah, au lieu de lui donner un Shas ou un 'Humash (ensemble de livres saints), on lui offre un 'iPhone' en cadeau... Il y en a même qui donnent cela à de jeunes enfants. Les parents ne savent pas combien de destruction ces choses recèlent pour les adultes, et à plus forte raison pour un enfant qui ne peut pas se maîtriser. La maîtrise d'un adulte ne réussit pas toujours, celle d'un enfant réussirait-elle ?! On lui ouvre les yeux, et est-il possible de rester collé à lui vingt-quatre heures sur vingt-quatre ?! Que fera l'enfant pour ne pas pécher ?

Une personne qui commence avec ces choses ne pourra finalement plus les quitter ! Elle doit feuilleter, faire défiler l'écran, voir les actualités, elle est vraiment accro à cela ! Les gens en viennent par là à la profanation du Chabbat ; ils ne peuvent s'empêcher de regarder cela pendant des heures d'affilée. J'ai entendu parler de plusieurs jeunes religieux qui sont devenus accros, et lorsque le téléphone a sonné pour une notification, ils n'ont pas pu vaincre leur curiosité et ont ouvert l'appareil le Chabbat. D.ieu nous en préserve.

"Et tout ustensile ouvert sur lequel il n'y a pas un couvercle scellé est impur." Combien il faut se fermer, fuir le mauvais penchant, ne pas lui laisser d'ouvertures pour entrer.

LE MÉDECIN DE TOUTES LES MALADIES

Mon grand-père, le Rav Rabbi Ra'hamim Hai Houta HaCohen, de mémoire bénie, dans son livre "Min'hat Cohen", apporte une merveilleuse parabole à ce sujet.

Il y avait un grand professeur à qui un miracle était arrivé. Il s'assit et réfléchit à ce qu'il pourrait faire pour remercier D.ieu pour le miracle. Un





repas de gratitude ne lui suffisait pas ; il voulait faire quelque chose de plus spécial. Après mûre réflexion, il décida que le jour où le miracle lui était arrivé, il recevrait des patients gratuitement, sans paiement, et ainsi il proclamerait le miracle.

C'était un médecin spécial, son temps valait beaucoup d'argent, mais il était "fidèle à sa parole" « Béni soit Celui qui dit, et qu'il fait ». Le jour convenu arriva, les gens venaient l'un après l'autre, l'un entrait et l'autre sortait. Parmi toutes les personnes, un homme vint demander une guérison. Le médecin l'examina et lui dit : "Pardon, monsieur, vous êtes en pleine forme, vous n'avez aucune maladie !" L'homme lui dit : "J'ai une autre maladie, la maladie de la pauvreté..." Le médecin demanda : "Mais je ne donne pas de charité, je suis médecin, pourquoi vous êtes-vous adressé à moi ?" Le pauvre répondit : "La pauvreté est aussi une maladie. Vous n'avez pas précisé quelles maladies vous guérissez. Je vous demande de me guérir gratuitement, comme tout le monde." Le médecin lui dit : "Bien, je vais essayer de m'occuper de vous, mais vous ferez exactement ce que je vous ordonne, vous ne vous écarterez ni à droite ni à gauche !" Le pauvre écouta et accepta.

Le médecin lui dit : "Tiens, prends un peu d'argent, achète un costume de gentleman, des lunettes spéciales avec une monture en or, une mallette de dirigeant, et reviens me voir." Le pauvre homme partit, fit comme le médecin lui avait ordonné et revint. Le médecin l'habilla, le prépara et lui dit : "Maintenant, tu iras à la bourse des diamants, tu entreras dans une bijouterie et tu te présenteras comme un marchand de diamants intéressé par la marchandise. Au moment où personne ne te verra, tu feras comme si tu avais pris quelque chose du magasin et tu t'enfuiras." Le pauvre fut perplexe : "Mais ils s'en apercevront, ils me poursuivront, ils m'attraperont et me livreront à la police." Il lui dit : "Ne t'inquiète pas, je serai en bas et je m'occuperai des choses."

UNE FAUSSE FUIITE...

L'homme partit, fit comme s'il avait pris quelque chose du magasin et s'enfuit. Les gens voient un homme fuir une bijouterie, bien sûr, ils le poursuivent tous en criant : "Voleur ! Voleur !" Quelques minutes plus tard, ils l'attrapèrent, s'apprêtaient à le frapper, et comme par hasard, ce médecin se trouvait là. Il les arrêta et leur dit : "Messieurs, laissez-le, que voulez-vous de lui ?" Ils lui dirent : "C'est un voleur !" Il leur dit : "Voleur ?! Je le connais depuis des dizaines d'années, c'est un homme droit et honnête, il ne prendra jamais ce qui ne lui appartient pas !" Les personnes présentes furent étonnées : "Mais nous l'avons vu voler !" Il leur dit : "Vous avez vu ?! Où ? Ce

n'est pas possible !" Les gens insistèrent : "Si c'est comme tu le dis, laisse-nous fouiller tout son corps pour voir s'il n'a pas caché une bague en diamant là-bas." Le médecin dit : "Ainsi, déshabiller quelqu'un devant tout le monde ?! Le déshonorer ?! Si vous voulez, je peux vous proposer ceci : nous parions cinquante mille dollars. Si cet homme est un voleur, vous gagnez le vol et aussi cinquante mille dollars, mais s'il n'est pas un voleur, vous lui donnez cinquante mille dollars pour la souffrance et les humiliations que vous lui avez infligées, et il sera libre." Ils étaient à cent pour cent sûrs qu'il avait volé, et ils ont donc accepté l'accord.

Les deux parties mirent cinquante mille dollars chez un tiers, déshabillèrent l'accusé, cherchèrent et cherchèrent, et bien sûr ne trouvèrent rien. Ils regrettèrent l'accord, mais il n'y avait rien à faire, l'argent avait déjà changé de mains. Le médecin leur dit : "La prochaine fois, ne vous hâtez pas de soupçonner des innocents." L'accusé prit l'argent, rentra chez lui joyeux et de bonne humeur, non sans que le médecin ne l'ait averti : "Écoute, mon cher, ta maladie est finie. Va ouvrir une affaire avec cet argent et ne reviens plus jamais me demander un gagne-pain."

JOUER AVEC LA RÉALITÉ

Mais "une fois sortie, elle revient" (basé sur Yevamot 113b)... Un an plus tard, le même jour où le médecin recevait gratuitement, le même homme revint avec la même maladie... Le médecin se mit en colère contre lui : "Pourquoi n'as-tu pas fait de bonnes affaires ? Pourquoi avons-nous fait tout ce jeu ? Écoute, je ne guéris pas une maladie plus de deux fois ! Cette fois, je suis prêt à te guérir, mais c'est la dernière fois !" Le pauvre accepta, sans autre choix, et écouta les instructions du médecin. Le médecin dit : "Viens avec les mêmes vêtements que la fois précédente, va dans le même magasin, intéresse-toi aux diamants, mais cette fois, quand personne ne te verra, prends vraiment un diamant précieux et enfuis-toi." Le pauvre lui dit : "Mais ils me poursuivront et verront le diamant." Le médecin le rassura : "Ne t'inquiète pas, tout ira bien."

Le pauvre savait que le médecin ne décevait pas, il alla dans le même magasin et commença à s'intéresser aux diamants : "Combien cela coûte ? Combien cela vaut ?", et ainsi de suite. Pendant qu'il parlait, il jeta les diamants qu'il avait en main, garda bien sûr un diamant pour lui-même et s'enfuit en courant. Les employés vinrent le poursuivre, mais le propriétaire du magasin les arrêta immédiatement et leur dit : "Laissez-le, c'est un acteur ! Vous ne vous souvenez pas ce qui s'est passé l'année dernière ?! Vous voulez qu'il nous prenne encore cinquante mille dollars cette fois-ci





?! Laissez-le jouer avec lui-même." Quelques jours plus tard, le médecin rencontra le "malade" et lui demanda : "Comment va ta maladie ?" L'homme lui répondit : "Vous êtes un excellent médecin, la maladie a complètement disparu"...

LE CHEMIN DU MAUVAIS PENCHANT

Le Rabbin dit : telle est la voie du mauvais penchant (Yétzer HaRa). Il vient à l'homme et lui dit au début de ne prendre qu'une petite chose, de faire semblant, mais après que l'homme y soit arrivé, le mauvais penchant lui dit de faire ceci, demain il lui dit de faire cela, jusqu'à ce qu'il lui dise : "Va adorer l'idolâtrie", et il va et adore (Chabbat 105b).

Puisse-t-il être la Volonté que nous et nos enfants ayons le mérite de marcher dans la voie de D.ieu, de faire Sa Volonté et de Le servir d'un cœur parfait. Amen, ainsi soit-il.

שבת שלום



Un Séfer Torah à la mémoire du Saint Ancêtre

Un Séfer Torah à la mémoire du Saint Ancêtre

À l'occasion des 66 ans du départ de la Couronne de notre face
Le Saint Ancêtre, Cabaliste devant l'Éternel, notre Maître et Gaon

Rabbi **Rahamim Hai Houïta Hacoheh**,

que le souvenir du juste et saint soit bénédiction,

Grand Rabbin et Président du Tribunal Rabbinique de Djerba, dont la gloire a illuminé la terre

Nos saintes Institutions se lancent dans l'écriture d'un Séfer Torah à sa mémoire

Pour aider le peuple d'Israël et contribuer à l'approche de la rédemption dans la bonté et la miséricorde

Le Séfer Torah sera intronisé si D. veut dans son domicile et sa maison d'étude
Sur le sol de sainteté de Berakhiya à l'approche de la date de sa Hilloula

Les premiers
seront servis

Prix pour une section
hebdomadaire
2,600 €

Prix pour une
colonne 2
613 €

Prix pour
une lettre
5 €



Dons reconnus pour l'impôt | Possibilité jusqu'à 10 traites | Les donateurs d'une colonne/section hebdomadaire recevront un somptueux diplôme d'appréciation



Sur les stands
Dons Plus

Composez le *9105
ou envoyez un message au 08-6727523

Contact : Pinhas Hourï 07 69 54 63 51
Mail : sagessederahamim@gmail.com



ידע חדע

1. Dans les Tefillin de la tête, nous avons quatre compartiments connectés. D'où tirons-nous cela ? La Guemara (Menachot 34b) offre une allusion à cela : Rabbi Akiva dit : Il n'est pas nécessaire d'apporter cette preuve, car l'exigence de quatre compartiments peut être déduite du mot "totafot" lui-même : Le mot "tot" dans la langue de Katfei signifie deux, et le mot "pat" dans la langue d'Afrikei signifie aussi deux. Par conséquent, "totafot" peut être compris comme un mot composé signifiant quatre. En d'autres termes, le mot "Totafot" dans la Torah est rare et n'est écrit nulle part ailleurs que dans les Tefillin. Alors Rabbi Akiva dit que ce sont deux mots tirés de langues étrangères : "Tat" et "Pat". Dans la ville de Kathfei, on dit "Tat" à son ami, et cela signifie "deux". Et dans la ville d'Afrikei, on dit "Pat" à son ami, et cela signifie "deux". (Et le Ben Ish Hai a fait une énigme à ce sujet : "Quelqu'un est allé dans un magasin et a dit au vendeur : 'Apporte-moi un 'Pat lechem' (pain).' Et il lui a apporté un pain. L'acheteur a dit : 'J'ai demandé deux pains.' Le vendeur lui a dit : 'Mais tu m'as dit 'Pat lechem' ?' L'acheteur a dit : 'Je viens d'Afrikei et 'Pat' signifie deux, donc 'Pat lechem' signifie deux pains...") Quelqu'un m'a demandé un jour : "La Torah n'aurait-elle pas pu dire 'deux, deux' ou 'quatre' ? Pourquoi a-t-elle utilisé un mot d'Afrikei et un mot de Kathfei ?" Alors j'ai eu une idée (et j'ai trouvé plus tard cela dans le livre "Me'or Einayim" - Parasha Noah - d'un Admor de l'époque de Rabbi Elimelekh de

Lizhensk) : Il n'y a aucune langue au monde qui ne tire pas sa source de la sainteté. Par exemple, l'arabe contient environ deux mille mots tirés de la Sainte Langue (hébreu), et de même l'anglais, le roman (latin) et le latin ont tous cela. Et il y avait un sage il y a quatre cents ans qui a écrit un livre "Dor HaFlagah" (Rabbi David Provençal) et a découvert des milliers de mots dans des langues étrangères qui sont tirés de la Sainte Langue. Par exemple, le mot "hôpital", qui signifie "maison des malades", vient de l'hébreu "Ospidal" (אוספידל), c'est-à-dire "Osphe-Dal" (אוספי-דל) – où l'on recueille les pauvres et les malades. Et d'Ospidal est devenu "Ospital", et d'Ospital est devenu "hôpital". Et il y a d'autres mots comme ça. Et c'est pourquoi, ici aussi, Rabbi Akiva est allé à Kathfei (et apparemment, il était un errant pour collecter des fonds pour la guerre de Bar Kokhba, c'est ce qu'il semble), et il a entendu que leur langue était complètement différente de l'hébreu. Alors il a dit : "D'où ces méchants tirent-ils leur source ? Ils doivent avoir quelque chose de saint d'où ils tirent leur source ?" Et il a trouvé qu'ils disaient le mot "Tat" qui signifie "deux". Alors il a dit : "C'est le 'Tat' du mot 'Totafot' dans la Torah." Et après cela, il est allé en Afrikei, dont la langue était aussi complètement différente de l'hébreu, et il a trouvé qu'ils disaient "Pat" qui signifie "deux". Alors il a dit : "C'est le 'Pat' du mot 'Totafot' dans la Torah." Et si c'est le cas, c'est de là qu'ils tirent leur subsistance. En tout cas, de là nous apprenons qu'il y a quatre compartiments pour les Tefillin. Mais

quelle est la raison de cela ? J'ai vu il y a quelques années dans un livre qui donnait une raison très merveilleuse : car l'homme a cinq sens : le sens de la vue, le sens de l'ouïe, le sens de l'odorat, le sens du goût et le sens du toucher. C'est-à-dire la vue dans les yeux, l'ouïe dans les oreilles, l'odorat dans le nez, le goût dans la bouche, et le toucher dans la main. Et donc, dans la tête, tu as quatre sens, c'est-à-dire tous sauf le toucher qui est dans la main. Et c'est pourquoi, dans les Tefillin de la main, tu as un seul compartiment qui correspond au sens du toucher, et dans les Tefillin de la tête, tu as quatre compartiments qui correspondent au sens de la vue, au sens de l'ouïe, au sens de l'odorat et au sens du goût. Et c'est une très belle raison. ("Ma'amar HaSekhel" - c'est un livre ancien. Et Rabbi Wolf Heidenheim dans sa préface là-bas pensait que l'auteur était Ra'avan, qui est Rabbi Eliezer bar Natan, l'un des Rishonim de l'époque de Rashi, mais ce n'est pas correct, mais il a été composé par un sage séfardite cent ans plus tard, comme le rapporte "Otzar HaSefarim" sous l'entrée "Ma'amar HaSekhel").

2. Rabbi Israël Najjara était le plus grand des poètes de son temps. Et même s'il avait vécu trois cents ans plus tôt – à l'époque de Rabbi Yehuda HaLevi – il aurait aussi été un très grand poète. Comment sait-on qu'il est un grand poète ? Il trouve toujours les mots justes et précis sans se forcer [comme dans le piyyut "Betzel 'Horesh Metsal" : "Tzar", "Sar", et d'autres]. Il dit : "Là, nous nous réjouissons de voir, un grand

fleuve ne manquera pas. Ses eaux sont des merveilles en lui, (qu'est-ce que "ses eaux sont des merveilles en lui" ? Il manque un 'vav' – "ses eaux et en lui des merveilles") l'ouïe, le sens de l'odorat, le sens du goût et le sens du toucher. C'est-à-dire la vue dans les yeux, l'ouïe dans les oreilles, l'odorat dans le nez, le goût dans la bouche, et le toucher dans la main. Et donc, dans la tête, tu as quatre sens, c'est-à-dire tous sauf le toucher qui est dans la main. Et c'est pourquoi, dans les Tefillin de la main, tu as un seul compartiment qui correspond au sens du toucher, et dans les Tefillin de la tête, tu as quatre compartiments qui correspondent au sens de la vue, au sens de l'ouïe, au sens de l'odorat et au sens du goût. Et c'est une très belle raison. ("Ma'amar HaSekhel" - c'est un livre ancien. Et Rabbi Wolf Heidenheim dans sa préface là-bas pensait que l'auteur était Ra'avan, qui est Rabbi Eliezer bar Natan, l'un des Rishonim de l'époque de Rashi, mais ce n'est pas correct, mais il a été composé par un sage séfardite cent ans plus tard, comme le rapporte "Otzar HaSefarim" sous l'entrée "Ma'amar HaSekhel").

2. Rabbi Israël Najjara était le plus grand des poètes de son temps. Et même s'il avait vécu trois cents ans plus tôt – à l'époque de Rabbi Yehuda HaLevi – il aurait aussi été un très grand poète. Comment sait-on qu'il est un grand poète ? Il trouve toujours les mots justes et précis sans se forcer [comme dans le piyyut "Betzel 'Horesh Metsal" : "Tzar", "Sar", et d'autres]. Il dit : "Là, nous nous réjouissons de voir, un grand fleuve ne manquera pas. Ses eaux sont des merveilles en lui, (qu'est-ce que "ses eaux sont des merveilles en lui" ? Il manque un 'vav' – "ses eaux et en lui des merveilles") l'ouïe, le sens de l'odorat, le sens du goût et le sens du toucher. C'est-à-dire la vue dans les yeux, l'ouïe dans les oreilles, l'odorat dans le nez, le goût dans la bouche, et le toucher dans la main. Et donc, dans la tête, tu as quatre sens, c'est-à-dire tous sauf le toucher qui est dans la main. Et c'est pourquoi, dans les Tefillin de la main, tu as un seul compartiment qui correspond au sens du toucher, et dans les Tefillin de la tête, tu as quatre compartiments qui correspondent au sens de la vue, au sens de l'ouïe, au sens de l'odorat et au sens du goût. Et c'est une très belle raison. ("Ma'amar HaSekhel" - c'est un livre ancien. Et Rabbi Wolf Heidenheim dans sa préface là-bas pensait que l'auteur était Ra'avan, qui est Rabbi Eliezer bar Natan, l'un des Rishonim de l'époque de Rashi, mais ce n'est pas correct, mais il a été composé par un sage séfardite cent ans plus tard, comme le rapporte "Otzar HaSefarim" sous l'entrée "Ma'amar HaSekhel").

Une fois, notre maître le Rav Rabbi [Ra'hamim Hai] Houita [HaCohen] était assis à côté de notre maître le Rav Rabbi Kalfon [Moshe HaCohen], et ils chantaient une belle chanson. Rabbi Kalfon fut ému et demanda : "Qui a composé cette chanson ?" Il lui dit : "Rabbi Israël Najjara l'a composée." Il lui demanda : "Comment le sais-tu ?" Il lui dit : "Parce qu'il y a un acronyme de Yisrael." Si tu vois une chanson dont les initiales sont Yisrael, et que les mots sont aussi spéciaux, tu sais que c'est notre Rabbi Yisrael – Rabbi Israël Najjara.

למען תספר

OG ÉTAIT UN GÉANT – SON TALON MESURAIT QUINZE MÈTRES !

À la fin de la Parasha, il est dit que Moïse notre Maître a combattu Si'hon. Puis, quand il est venu combattre Og, il est dit : "Et l'Éternel dit à Moïse : 'Ne le crains pas.'" Pourquoi Moïse avait-il peur de lui ? De même qu'il n'avait pas craint Si'hon, il ne devrait pas craindre Og (Nedarim 61a). Il y a plusieurs explications à cela. Une explication vient de la Guemara dans Berakhot (elle semble aussi venir résoudre cela). La Guemara dit (Berakhot 54b) qu'Og était un géant ; son talon mesurait trente coudées. Savez-vous ce que sont trente coudées ? Quinze mètres ! Cela signifie que s'il passait dans notre rue,

son talon atteindrait le troisième ou quatrième étage ! Qu'est-ce que c'est que ça ? ! C'est un monstre, ce n'est pas un être humain... Et Og a dit : "Je n'ai pas besoin de m'occuper de moustiques pareils. Je prendrai une montagne et je la mettrai sur mon dos. Quand Israël viendra, je jetterai la montagne sur eux et ils mourront sous la montagne." La Guemara dit que des fourmis sont venues, ont mangé beaucoup dans la montagne, et ont fait un trou dans la montagne. Et cette montagne est venue se loger au milieu de sa tête ; la montagne était posée sur sa tête et il ne pouvait pas s'enfuir. Il a voulu la faire tomber, et ses dents se sont allongées. Comme il est dit (Psaumes 3:8) : "Tu as brisé les dents des méchants" – ne lis pas "brisé" mais

"allongé". Quand Israël est venu, Moïse notre Maître a voulu tuer ce méchant fou d'Og. Qu'a-t-il fait ? Il a pris le bâton, a sauté dix coudées, puis encore dix coudées, puis encore dix coudées, jusqu'à ce qu'il l'atteigne. Ce sont les paroles de la Guemara. C'est-à-dire que Moïse notre Maître a vu Og comme un monstre, et il a eu peur de lui, il a dit : "Je ne le toucherai pas." Le Saint Béni Soit-Il, lui a dit : "Ne le crains pas, n'aie pas peur." Alors Moïse notre Maître mesurait dix coudées, et le bâton dix coudées, et il a sauté dix coudées, et il a frappé les chevilles d'Og et Og est tombé. Voilà, nous en sommes débarrassés. Mais il y a une explication plus simple du Zohar (Zohar, Parashat Balak 194a). Le Zohar dit "Ne le crains pas" parce qu'Og était Éliézer, le serviteur

d'Abraham, qui a été circoncis avec tous les gens de la maison d'Abraham – "et tous les hommes de sa maison, nés dans la maison ou achetés à prix d'argent d'un étranger, furent circoncis avec lui" (Genèse 17:27). Et Moïse a eu peur qu'en raison du mérite de la circoncision qu'Abraham notre père lui avait faite, il soit protégé et qu'il ne puisse pas le frapper. Il lui a dit : "Ne le crains pas" – ne crains pas son signe (de circoncision).

